



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1647

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1969

Forme juridique : SARL

Capital : 12 958

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DIE 69 B 2

Siret : 996 920 021 00028

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 12781 V

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 020-100214

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 020-100214

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : ENTREPRISE REYNIER

20 RUE GUSTAVE EIFFEL  
BP 225  
26400 CREST

Téléphone : 04 75 25 11 96

Portable : 06 73 15 11 82

Site Internet :

E-mail : contact@reynier-batiment.com

Responsabilité légale :  
REYNIER PIERRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 04 75 25 04 51

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	02/03/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.